



Tribune

Philippe Laurent

président de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC), maire de Sceaux, vice-président de la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre délégué à la culture

Politiques culturelles : encore « attendre » de l'État ?

La Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture rassemble plus de 450 collectivités. Échange d'informations, confrontation des expériences, analyse en commun des problématiques sectorielles et élaboration de propositions dans tous les domaines de l'action culturelle locale constituent ses objectifs.

Cinquante ans de politiques culturelles publiques marquées par la décentralisation croissante du ministère de la Culture – et non par la décentralisation de ses missions – ont fini par créer une situation paradoxale que traduit une question inlassablement posée par et aux collectivités territoriales : « Qu'attendez-vous de l'État ? »

Les réponses varient, mais elles vont toutes dans le même sens. Alors que l'État culturel est désormais davantage local, que central, alors que les pouvoirs locaux se sont largement dotés de compétences en interne et se concertent toujours davantage entre eux au bénéfice de l'intérêt général, on continue donc « d'attendre de l'État »...

Au fil des cinquante dernières années donc, les collectivités ont pris la main sur une part majeure des enjeux culturels, mais elles hésitent encore à prendre la responsabilité et l'autonomie qui, pourtant, devraient résulter de ce mouvement. Elles persistent à « attendre de l'État » alors même qu'aujourd'hui, c'est l'État qui attend d'elles qu'elles s'engagent, qu'elles inventent, innovent et le guident. Ce renversement

d'état d'esprit, ce rééquilibrage progressif, loin de tendre vers la demande d'un retrait de l'État, exige au contraire un dialogue qui n'a de sens qu'entre deux partenaires assurés et respectueux l'un de l'autre. C'est d'ailleurs toute l'intuition des fondateurs de la FNCC, il y a plus d'un demi-siècle, qui voulaient faire reconnaître le rôle naissant des pouvoirs locaux dans la culture,

généralisation de l'éducation artistique et culturelle (EAC). L'État attend des collectivités qu'elles le mettent en œuvre.

Les uns sont prêts à s'engager, mais à condition de recevoir les dotations budgétaires correspondantes. D'autres freinent, considérant que les collectivités ne seraient pas habilitées à traiter des enjeux de l'EAC. L'une comme l'autre de ces attitudes opposées « attendent de l'État »

qu'il assume un rôle de prescripteur, soit par l'outil financier, soit au nom de principes démocratiques : elles distinguent radicalement l'État local de l'État central.

C'est ne pas prendre en compte la spécificité de la culture qui n'est pas un « secteur » de l'action publique que l'on pourrait, ou non, déléguer ; ce n'est pas non plus une « compétence » que l'on gère, mais l'une des grammaires – peut-être la principale, si on y réfléchit bien – qui régit l'ensemble de l'action publique. On ne saurait dire : à l'État les enjeux culturels nationaux et aux collectivités ceux de proximité. Ici, la proximité ne s'oppose pas

à la globalité : il la constitue, sans se perdre en elle. En chaque acte politique vis-à-vis de la culture se joue le destin culturel de notre société.

La FNCC porte cet appel : que les collectivités n'attendent plus de l'État ceci ou cela, telle dotation ou telle prescription, mais qu'elles attendent de lui ce qu'il attend d'elles – construire en partenariat des politiques culturelles dans lesquelles les impulsions locales nourrissent le dessein global qui, à son tour, viendra fertiliser notre engagement de proximité.

Cette approche est celle formalisée par le « Document d'orientation politique de la FNCC », débattu à Avignon en juillet dernier. Ceci étant, elle a un corollaire pragmatique : pour que les collectivités puissent assumer leur responsabilité nationale, il faut non seulement maintenir la clause de compétence générale (ce qui semble acquis), mais surtout que les collectivités aient les moyens de l'exercer (ce qui, en revanche, est de moins en moins le cas). Ici, l'outil ne peut être qu'une réforme de la fiscalité territoriale dont, pour l'heure, on n'entrevoit pas les prémices...

« Les collectivités persistent à « attendre de l'État » alors qu'aujourd'hui, c'est l'État qui attend d'elles qu'elles s'engagent »